

REDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Inscriptions Suisse Catalogne.

Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
1.20	3.60	6.00	12.00
1.50	4.50	9.00	18.00
2.00	6.00	12.00	24.00

Tous les bureaux de poste se chargent
de percevoir les prix d'abonnement moyen
qui sera fixé par la Société.

Généralité de Suisse, Genève, Lausanne

et Fribourg (Suisse)

et Zurich (Suisse)

et Berne (Suisse)

et Bâle (Suisse)

et Lucerne (Suisse)

et St. Gallen (Suisse)

et Appenzell (Suisse)

et Glaris (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

et Vaud (Suisse)

et Valais (Suisse)

et Tessin (Suisse)

et Grisons (Suisse)

et Uri (Suisse)

au chef du Département politique. Il se préoccupait, en particulier, de savoir si Genève, devenu le quartier général des Etats associés, n'est pas exposé à être considéré par un agresseur éventuel comme une place stratégique.

M. Calonder répond. Notre neutralité militaire est complètement garantie. Le pays qui s'exposerait aux sanctions de la Société des nations en persistant à troubler la paix n'aurait aucun droit de traiter Genève en ville ennemie. Sans doute, un attentat comme celui dont la Belgique a été victime est toujours possible, mais l'agresseur ne pourra aucunement se prévaloir du fait que Genève est le siège de la Société des nations.

Le débat général est clos, et le Conseil des Etats décide, par 33 voix, contre 6, d'entrer en matière sur le projet de la majorité de la commission. Ce projet diffère seulement en un point de détail du texte adopté par le Conseil national. Cette divergence consiste à élimer la disposition introduite par le Conseil national à la fin du paragraphe 1 de l'arrêté, selon laquelle l'Assemblée fédérale et non pas le Conseil fédéral, serait compétente pour élire les représentants de la Suisse dans la Société des nations.

A la demande de M. Calonder, cette disposition est retranchée, en ce sens que la question reste intacte.

Le Conseil des Etats supprime donc cette disposition finale, ce qui amène le Conseil national à s'occuper à nouveau de la question. La divergence est finalement réglée par l'adhésion du National à la décision des Etats.

Ainsi, l'accord est complet entre les deux Conseils. Au vote définitif, par appel nominal, le Conseil des Etats adopte le projet par 33 voix contre 6. Les opposants sont MM. Böhl (Thurgovie), Dähler (Appenzell-Int.), Huber (Uri), Lügier (Glaris), Maithelm (Uri) et Ochsner (Schwyz).

Avant le vote, on donne lecture d'un télégramme de M. de Montenach déclarant que, retenu par la maladie, il n'a pu assister à la séance. Il demande qu'on inscrive au procès-verbal son vote affirmatif.

Les autres absents sont MM. Merz (Berne), Henri Scherrer (Saint-Gall) et Paul Scherrer (Bâle-Ville).

M. Brügger, comme président, ne vote pas.

Dans la liste des trente-trois acceptants, figurent tous les députés romands, y compris M. Python et douze membres de la Droite.

Au Conseil national

Pensions de retraite

Berne, 21 novembre.

En proposant aux Chambres fédérales, en juin passé, un projet d'arrêté législatif tout fait, instaurant des pensions de retraite pour les membres du Conseil fédéral, la commission des finances, conduite par M. Späni, avait oublié qu'un conseiller fédéral peut être marié et laisser une veuve ! C'est le cas de M. Müller, et les auteurs du projet de loi se sont empressés de proposer un complément assurant aux veuves des conseillers fédéraux une pension aléatoire jusqu'à la moitié de celle dont aurait joué le mari. Ce complément de loi a passé sans embûche, après qu'une proposition de renvoi de M. Bopp eut été repoussée, par 56 voix contre 8. Et les conseillers fédéraux pères de famille ? On les a passés sous silence intentionnellement, en présumant que les enfants d'un conseiller fédéral auraient atteint, en tout cas, l'âge de 18 ans au moment de la mort du père et de la mère.

La Savoie

Renvoyant à la question de la Savoie, le Conseil national a offert le spectacle d'un duel oratoire de Genevois avec M. Gelpke. Le président de la Confédération, M. Ador, a exposé dans quelles conditions l'article 435 du traité de paix avait pris naissance. La France, considérant comme humiliant le maintien de la neutralisation de la Savoie, avait fait introduire dans le traité la suppression de cette servitude. La Suisse, admettant pas que la situation de droit fut modifiée sans son assentiment, est entrée en pourparlers à ce sujet et a obtenu, en compensation, la confirmation de la neutralité helvétique.

M. Ador qualifie d'excuses les compensations demandées par M. Gelpke. Les Genevois connaissent parfaitement leurs intérêts ; en bons patriotes, ils entendent les adapter aux intérêts du pays entier, aussi en ce qui concerne les zones. Les soucis au sujet des fortifications françaises qui pourraient menacer la sécurité de Genève sont sans objet. D'ailleurs, la France, du côté du pays de Gex, est libre de construire des fortifications beaucoup plus menaçantes pour Genève.

M. Gelpke maintient ses dires, et M. Michel se fâche : il reproche un député bâlois de démentir ses faits et de ne rien comprendre aux intérêts de Genève. La neutralisation de la Savoie était plus difficile à l'essor économique de Genève. M. Zürcher est venu contester que l'affaire fut suffisamment étudiée et a recommandé encore de ne pas entrer en matière pour le moment.

Il y a beaucoup de nervosité dans l'air. Cependant, la prise en considération du projet est votée, par 54 voix contre 30.

MM. Schar et Krollhoff essayent finalement de faire adjoindre la clause référendaire. M. Lohner combat cette idée, qui est écarter, par 53 voix contre 27. Le projet d'arrêté est adopté par 68 voix contre 23 ; les socialistes s'absentent.

Les députés quittent la salle. Ce n'est que par 33 voix contre 3 que le contre-projet sur l'initialisation concernant les jeux de hasard, revenu du Conseil des Etats avec une modification, est approuvé.

M. Roettich, qui, en septembre, avait exigé l'abrogation de la loi sur l'organisation militaire et se trouvait en présence d'un décret certifiant sa motion abracadabrant, a modifié le texte de sa proposition en demandant simple-

ment une « réforme complète ». C'est vague, et M. Decoppet a accepté de faire cette étude académique du problème.

Vers 11 heures, l'ordre du jour est épousé. La séance sera reprise à quatre heures et demie pour la votation finale sur l'entrée dans la Société des nations. Est-ce que les députés seront en nombre suffisant pour décider valablement ? Le président Heberlin paraît très inquiet à ce sujet et parle au clerc de la salle pour engager ses ouailles à être fidèles.

Le vote final sur la Société des nations

Le rôle du président a porté fruit. Une bonne centaine de députés garnissent la salle lorsque, à quatre heures et demie, la séance de relevée est déclarée ouverte.

Le projet d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Comme MM. Spahn et de Menzon l'expliquent, la commission recommande d'adhérer à la manœuvre de la Suisse.

Cependant, il propose un « postulat » qui invite le Conseil fédéral à faire rapport sur la question du mode de désignation des délégués suisses. La majorité de la commission est favorable à ce que cette désignation soit confiée aux Chambres fédérales.

Peut-être que cette réforme, qui inaugure la démocratisation de la Société des nations, nécessitera une révision constitutionnelle.

M. le président Ador confirme cette manière de voir. D'après la constitution actuelle, c'est au Conseil fédéral qu'appartient la nomination des délégués en question. Le Conseil fédéral accepte.

Le rapport est fait et le décret est adopté par 104 voix.

Peut-être que cette réforme, qui inaugure la démocratisation de la Société des nations, nécessitera une révision constitutionnelle.

M. Schar ayant insisté sur le maintien de la disposition votée par le Conseil national, l'admission au Conseil des Etats est décidée par 94 voix contre 18. Le postulat est adopté par 104 voix, sans opposition. A la votation finale, l'arrêté fédéral est approuvé par 86 voix contre 30.

La séance est levée à cinq heures. Samedi, séance de clôture.

LE VALAIS ET LE VORARLBERG

Les députés du Haut-Valais au Grand Conseil, conscients de leur communauté de race avec les Vorarlbergers, ont pris la résolution suivante au cours de leur assemblée du 19 novembre : Le Conseil fédéral est invité à examiner avec bienveillance la question du Vorarlberg et à pourvoir, dans la mesure du possible, à l'atténuation de la détresse dans laquelle se trouve ce brave petit peuple. Dans la même séance, on a décidé d'organiser une collecte pour les indigents du Vorarlberg.

L'interconfessionnalisme à l'école

Le discrédit de l'interconfessionnalisme scolaire s'étend. Le thème vient d'être traité dans une assemblée que les protestants du Toggenbourg saint-gallois ont tenue ces jours passés. Un maître d'école secondaire a dit que l'état d'esprit des jeunes institutrices formées à l'école normale, où il n'y a pas d'enseignement religieux distinct pour chaque confession et où l'instruction religieuse est « mixte », est alarmant. L'effet de ce système est patent : l'indifférence et l'incroyance chez des jeunes institutrices en sont le fruit.

L'assemblée a décidé d'appeler l'attention du Conseil d'éducation sur les funestes conséquences de cet état de choses. Elle a exprimé le voeu qu'on vous détourne l'attention à la formation religieuse des institutrices.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Nos broderies

Le gouvernement français a élevé le contingent mensuel d'importation pour les broderies de 255.000 fr. à 1.500.000 fr. Dans ce chiffre, ne sont pas comprises les importations pour l'Alsace-Lorraine et les envois retenus depuis le mois d'août par les bureaux de douanes, décisions abrogées.

PETITE AZETTE

Hôtellerie historique

C. F. F.

Recettes d'octobre : 32.847.000 fr. Dépenses 32.759.000 fr.

Recettes depuis 1^{er} janvier à fin octobre : 275.460.000 fr. Dépenses : 237.253.000 fr.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Nos broderies

Le gouvernement français a élevé le contingent mensuel d'importation pour les broderies de 255.000 fr. à 1.500.000 fr. Dans ce chiffre, ne sont pas comprises les importations pour l'Alsace-Lorraine et les envois retenus depuis le mois d'août par les bureaux de douanes, décisions abrogées.

Journal de la santé

Nouvelle offensive de la grippe à Paris

De la Presse de Paris :

D'après des renseignements que nous avons pu recueillir dans différents services hospitaliers, la grippe a réapparu ces jours derniers sous la forme brutale qu'elle avait l'année passée, mais heureusement, par cas isolés. Il ne s'agit plus de réactions ménées ou d'engorges dont le pronostic était bénin, mais de cas plus typiques. Certaines maladies ont des réactions féroces extrêmement violentes avec l'aspiration extrême et courbature généralisée, sorte de débâcle sourde au grépe au cours de la dernière épidémie.

D'autres, plus grêvement touchées, ont des complications pulmonaires ou pleurales qui se distinguent par leur ampleur, leur étendue, et surtout la rapidité de leur évolution, ainsi qu'on l'a observé l'année passée. Mais il s'agit de cas isolés et relativement peu nombreux.

Faut-il craindre une nouvelle épidémie ? Ce n'est pas de l'ordre de l'actualité car il n'y a pas de renseignements que nous possédons ne sont pas encore assez complets pour pouvoir renseigner le public. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

« Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est

l'importation des meubles rembourrés, spécialement des meubles en cuir tapis et club. Le prix en était avantageux par le fait du change, nous ne le contestons pas. Mais la marchandise ! Quelle camote ! pour utiliser l'expression sacrée. Les sanglés, qui doivent soutenir tout l'effort, sont en papier. Evidemment, en papier la corde à gribouiller, la ficelle et la toile à garnir. Le rembourrage est en épica. Le vrai animal est remplacé par une composition de vieux chiffons.

M. Dutasta et les délégués d'Allemagne

Paris, 21 novembre.

(Havas.) — MM. de Lorsier et Simson, délégués allemands, se sont rencontrés jeudi soir au ministère des affaires étrangères avec M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence et M. Berthelot, directeur des affaires politiques. Ils ont procédé à un premier échange de vues au sujet du protocole que les représentants allemands devront signer relativement à l'exécution des clauses de l'amnistie qui n'auront pas été exécutées au cours de la mise en vigueur du traité de Versailles.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence. Les Etats ont biffé la disposition acceptée par le Conseil national, revendiquant, pour l'Assemblée fédérale, le droit de nomination et de rappel des délégués suisses dans les organes de la Société des nations.

La commission du Conseil national a trouvé

une solution intermédiaire pour en finir une fois pour toutes avec les discussions.

Le rapport d'arrêté portant accession de la Suisse à la Société des nations revient du Conseil des Etats avec une seule divergence

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

M. Wilson
et le traité de paix

La détresse de l'Autriche

Vienne, 22 novembre.

(B. C. V.) — L'assemblée nationale a voté un crédit de 2 1/2 milliards pour subvenir aux dépenses qui n'ont pas pu être couvertes par les recettes normales de l'Etat. Ce crédit sera basé sur l'émission de billets à breve échéance sur le Trésor. Au cours du débat, le ministre des finances Reisch a annoncé la déposition prochaine de projets relatifs aux nouveaux appôts ainsi que des mesures administratives concernant la majoration du prix de vente des articles monopolisés. M. Reisch exprime l'espoir que le cours du change actuel ne durera pas. « Il faut attendre, ajoute-t-il, que nous recevions l'emprunt étranger à longue échéance que l'on nous a fait entrevoir à plusieurs reprises. C'est le devoir politique et moral de l'Entente de nous aider à cet égard. Elle préservera de ce fait plusieurs millions de nos citoyens des privations les plus dures et de la misère la plus profonde. »

Au cours de la séance, le chancelier Renner a dépeint la situation lamentable dans laquelle se trouve la population de l'Etat autrichien allemand. Nous avons devant nous une ville qui compte plus de 2.000.000 d'habitants, dans laquelle, il se rendra à Pont-à-Mousson pour y prendre part à la remise de la croix de guerre conférée à cette ville. Il sera de retour à Paris dimanche soir.

Est de même adopté, après rapport de M. Progin, le projet de décret déclarant l'entreprise de transport par automobile Bielle-Le Bry-Vuissemens-en-Ogoz-Romans d'utilité générale et susceptible d'être subventionnée.

Grand Conseil

Séance de samedi 22

Sont présents soixante-cinq députés. L'ordre du jour appelle divers projets de décrets concernant des travaux publics.

Sont votés : le décret allouant un crédit de 29.200 fr. pour l'élargissement de la route Catty-Gain, entre l'église et la gare de cette localité. (Rapporteur : M. Grausaz) ; le décret octroyant à divers propriétaires de Gain un subside de 2140 fr. pour l'entretien de la Sarine à Boum (même rapporteur) ; un décret octroyant un crédit de 22.000 fr. pour le renforcement du pont de la Geissalp, sur la route Planfayon-Lac Noire (même rapporteur).

M. Alois Vonderheid rapporte sur l'élection au Grand Conseil de MM. Henri Savin et Gustave Cribel, dans le cercle de St. Géane. L'élection est validée et les deux nouveaux députés sont immédiatement introduits et assermentés.

M. Eugène Progin présente les projets de décrets sur le crédit de 2710 fr. à allouer à la commune de Bussingen-le-Grand pour la correction de la route du « Vorderer Staffels » ; sur le crédit de 20.000 fr. octroyé à la direction des Travaux publics pour la canalisation de la route canalisée à Saint-Aubin. Ces deux décrets sont votés.

Est de même adopté, après rapport de M. Progin, le projet de décret déclarant l'entreprise de transport par automobile Bielle-Le Bry-Vuissemens-en-Ogoz-Romans d'utilité générale et susceptible d'être subventionnée.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE 23 NOVEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. 1/2, 6 h. 6 h. 1/2, 7 h. messes basses. — 8 h. messe des enfants chantée, sermon. — 9 h. messe basse paroissiale, sermon. — 10 h. grand'messe capitulaire. — 11 h. 1/2, messe basse, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des enfants, catéchisme. — 3 h. vêpres catéchitaires, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Saint-Jean. Fête de Sainte Cécile : 7 h. messe basse, communion générale des membres de la « Cecilia ». — 8 h. 1/2, messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h. 1/2, grand'messe avec orchestre, sermon et bénédiction. — 1 h. 1/2, vêpres solennelles et bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelle.

Saint-Maurice. Solennité de Sainte Cécile : 6 h. 1/2, messe matinale, communion générale pour les membres du Cercle envercier et les Enfants de Marie. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand, bénédiction. — 10 h. messe basse, sermon français. — 1 h. 1/2, vêpres, procession et bénédiction. Récitation des Enfants de Marie. — 6 h. 1/2, chapelet et prière du soir.

Collège : 6 h. 6 h. 1/2, 7 h. 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h. office des étudiants, sermon. — 9 h. 1/2, messe des enfants, sermon. — 10 h. office paroissial, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des étudiants. — 2 h. 1/2, vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h. messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand. — 2 h. vêpres, bénédiction. Confrérie de l'Adoration quotidienne, instruction, chapelet.

RR. PP. Cordeliers : 6 h. 6 h. 1/2, 7 h. 7 h. 1/2, 8 h. messes basses. — 9 h. grand'messe. — 10 h. 1/2, messe, service académique, sermon allemand. — 2 h. 1/2, vêpres.

CHANGES À VUE

le 22 novembre, matin

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écarts.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

Emprunt français

Paris, 22 novembre.

(Havas) — Le Journal officiel publie un arrêté autorisant l'émission d'obligations de crédit national pour faciliter la réparation de dommages causés par la guerre. Cet emprunt sera de 4 milliards, divisés en obligations de 500 fr. Chaque obligation rapportera un intérêt de 25 francs.

Paris sans ses journaux

Paris, 22 novembre.

(Havas) — La Feuille commune apprend que, à la suite d'une démarche des directeurs des journaux dissidents, M. Cotillard, ministre du travail, a accepté d'intervenir dans le conflit entre les directeurs des journaux et les ouvriers imprimeurs et typographes. Une délégation des ouvriers sera reçue ce matin.

Des bombes en Italie

Milan, 22 novembre.

Une seconde bombe a éclaté près de Galata, dans la rue qui conduit à la Malpensa. Un soldat a été grièvement blessé ; la bombe lui a émporté le bras droit.

NE PORTEZ PLUS VOTRE BINDAGE

Si vous êtes atteints de celle d'encourante infirmité nommée horde, ne manquez pas d'envoyer aujourd'hui même votre adresses à l'Institut orthopédique, 7 bis, rue Eugène-Carrière, à Paris. Vous recevrez gratis et franco, discrètement emballée, sans marques extérieures, la nouvelle méthode du docteur Liver-Garigue, l'éminent spécialiste herniaire de la Faculté de Médecine de Paris. Avec cette précieuse méthode, vous n'aurez plus besoin de porter de bandages gêants ou de courir les risques d'une opération. Vous avez intérêt à faire de suite un portage cela ne vous coûte rien et ne vous engage à rien.

Novembre	16	17	18	19	20	El	22 Novembre
725,0							725,0
720,0							720,0
715,0							715,0
710,0							710,0
Moy.	705,0						705,0
700,0							700,0
695,0							695,0
690,0							690,0

TERMOMÈTRE

Novembre	16	17	18	19	20	El	22 Novembre
1 a. m.	—	—	—	—	—	—	—
11 h. 1/2	—	—	—	—	—	—	—
1 h. 1/2	—	—	—	—	—	—	—



LA LIBERTÉ — Samedi 22 novembre 1919

L'exposition Redmond

Le salon des Arts des beaux-arts, Banque de l'Etat a réuni un ensemble de 45 œuvres d'art, dont 10 sont exposées. Les œuvres sont toutes par une fraîcheur quelque renouvellement : ombres et lumières s'y agitent agréablement dans le tableau ou la braise des notes douces ou fortes, mais toujours égales et variées.

Pour le Noël de nos ouvriers

La Fédération ouvrière commence demain soir, au Cercle social, Grand'Rue, 13, ses soirées familiales au profit de l'arche de Noël des enfants de ses membres. Elle compte bien que ses amis saisiront cette occasion de montrer leur fidélité à la Fédération et leur intérêt à ses charitables initiatives.

Une éclipse annulaire de soleil

Une éclipse annulaire de soleil, où l'on verra la lune se placer dans le disque du soleil, en laissant tout autour une couronne d'anneaux lumineux, se produira, aujourd'hui samedi 22 novembre de 13 h. 14 à 19 h. 14. Elle sera très peu visible chez nous, même si le ciel était clair, car elle commencerait réellement à 16 h. 26, c'est-à-dire un peu avant le coucher du soleil, qui s'opère déjà à 16 h. 52 minutes.

L'éclipse sera visible chez nous si l'horizon est découvert au coucher du soleil.

Tramways

On nous informe que, dès demain, les trains circuleront, le dimanche, d'après l'horaire des jours de semaine, et non suivant l'horaire spécial qui avait été introduit pour le dimanche.

Messe de 11 1/4 heures

À l'église de Saint-Nicolas

Demain, 23 novembre, le chœur d'hommes « La Mutualie » et les élèves de l'Orphelinat bourgeois exécuteront plusieurs chants pendant la messe de 11 h. 1/4.

(Le chauffage de Saint-Nicolas a été mis en œuvre avant-hier, et il se comporte normalement.)

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

14 novembre. — Beyeler, Hans, fils de Hans, forgeron, de Wahlern (Berne), et de Marie, née Süstrunk, au N° 9, cette maison de Grancy, au village de Berne, a été baptisé.

16 novembre. — Pürro, Félix, fils de Casimir, boucher, de Zumholz, et de Joséphine, née Gantner, rue de l'Hôpital, 23.

17 novembre. — Sansonens, Irma, fille d'Albert, employé de commerce, et de Marie, née Wursthorn, Pérolles, 19.

20 novembre. — Bärwyli, Henri, fils d'Alphonse, domestique, de Fribourg et Tavel, et de Séraphine, née Nouhaus, aux Abattoirs,

Décès

19 novembre. — Kaiser, Elise, fille d'Adolphe, et de Philomène, née Zehntner, de Fribourg, 38 ans, 10, rue des Bains.

20 novembre. — Nodet, Rosalie, fille de Jean, de Saint-Cyr (France), religieuse, à l'Asile des Veillards, 39 ans.

21 novembre. — Overney, née Théodore, Marie, veuve de Jean, de Chêne, 84 ans, Rickenmont.

22 novembre. — Berger, Paul, chauffeur, de Villars et Vuisternens-sur-Rimont, né le 27 avril 1898, avec Esseiva, Aurélie, de Montévrard, couturière, à Pensor, née le 10 août 1893.

Widder, Max, technicien, de Font, né le 15 octobre 1896, avec Cottin, Ida, couturière, de Tinterin, née le 22 mai 1890.

20 novembre. — Berger, Paul, chauffeur, d'Obertthal (Berne), et Neuchâtel, né le 14 janvier 1898, avec Thiévent, Berthe, de Souley (Berne), horloger, à Delémont, né le 16 avril 1896.

21 novembre. — Widder, Daniel, cordonnier, de Guin, né le 13 mai 1866, avec Gisèle, Catherine, de Noréaz, née le 1er juillet 1896.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cecilia, chœur mixte de Saint-Jean. — Demain soir, dimanche, à 8 h., dans la grande salle de la Brasserie de l'Epée, soirée familiale. Tirage de la tombola. Les membres et leurs familles, ainsi que les amis de la Société sont cordialement invités.

Société de chant : La Mutualie. — Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, à l'Orphelinat, répétition pour la messe de demain.

Société des Artilleurs fribourgeois, Fribourg. — Assemblée générale extraordinaire dimanche 23 novembre 1919, à 10 heures du matin au local, hôtel du Chasseur, Traictière : 1^{er} Lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale. 2^o Admissions, démissions, radiation. Renouvellement du Comité, fête de la Sainte-Barbe. Divise.

Deutsche geschichtsforschende Verein des Kantons Freiburg. — Herbstaammlung : Dimanche 27. November, nachmittags 2 Uhr, in der Brasserie Viennaise in Freiburg. Vortrag von Herrn Dr. Ernst Flückiger, Sekundarlehrer in Muri, über : Die Vorgeschichte der gemeinsamen Herrschaft Murten.

La fièvre aphteuse

On nous prie d'informer les agriculteurs que les caustics tanniques n'acceptent plus de bétail provenant de notre canton, pas même pour la boucherie.

1^{er} théâtre Pilote. — Un choix malheureux

Si l'initiative du théâtre Pilote, qui consiste faire connaître les meilleures pièces de tous les pays, est louable en elle-même, le choix de celles qui sont données à Fribourg, demain dimanche, est plutôt malheureux. Le « Baladin mondial occidental » de l'Irländische Syngt est, mal à propos, une caricature de l'Irländische, mais une monotonie mortale, car l'auteur approuve le paradoxe et amène le public à se considérer comme un héros. Nous pouvons comprendre qu'on se mette ainsi à

Lire en 4^{me} page, les débats du Grand Conseil sur le projet

Fribourg

Grand Conseil Session ordinaire de novembre

Séance du jeudi 20 novembre

M. Reichenbach occupe la présidence jusqu'à 9 heures et demie et se fait ensuite remplacer, en l'absence de M. Génoud, 1^{er} vice-président, par M. Boschung, 2^{me} vice-président.

Loi sur l'enseignement agricole

M. Oscar Génoud rappelle au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi réorganisant l'enseignement agricole. M. Génoud déclare tout d'abord le rôle essentiel de l'agriculture dans notre canton et en Suisse en général. L'école aussi, la tâche de premier plan qui est celle de l'agriculture pendant la guerre. Il passe rapidement sur les exigences nouvelles qui imposent à l'agriculture les décretives nécessaires de la chimie et de la mécanique. Il fait ensuite l'historique des mesures législatives et des initiatives privées qui ont été prises en pays fribourgeois dans le domaine de l'enseignement de l'agriculture. Il rappelle que la première école cantonale d'agriculture fut fondée, en vertu de la loi de 1850, dans les bâtiments du monastère de Hauterive; mais cette école instaurée dans un couvent spoilt portait pour la même une tare originelle, et ne réussit pas à gagner la confiance du peuple. Vint alors les révisions de 1852 et de 1858, puis la loi de 1857, instituant la station laitière d'Etat près de Sonnenwil, fondée entre temps, fut transférée à Grangeneuve. Enfin, en 1891, s'ouvreront les cours d'hiver de Pélalles. La transformation de l'Institut agricole s'impose en raison de l'excès des locaux et de la nécessité d'ajouter à l'école une école rurale. C'est pourquoi le gouvernement a étudié dans son ensemble la question de l'enseignement agricole; le projet de loi présenté est un programme, envisageant le problème sous toutes ses faces. Il comprend quatre parties, que le Rapporteur étudie rapidement. La première prévoit l'organisation générale de l'enseignement; la deuxième indique les liens des différentes écoles et fixe l'organisation de l'institut agricole; la troisième règle la question des bourses et subventions pour les écoles agricoles; la quatrième détermine les moyens auxiliaires d'enseignement qui peuvent être subventionnés. M. Oscar Génoud loue la Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture pour son étude soigneuse et complète, et au nom de sa commission unanime, il recommande l'entrée en matière sur le projet.

Premièrement, ensuite la parole, quatre membres de la commission : MM. Chatagny, Boschung, Eugène Chatton et Pochon.

M. Chatagny insiste sur la nécessité d'atteindre, dès l'école primaire, les enfants à la terre et de recommander l'introduction dans nos classes d'un livre de lecture agricole univoque à celui de Tschudi dont on se servait jadis.

M. Boschung trouve excellente l'économie générale de la loi, tout en faisant remarquer que les résultats obtenus par les institutions existantes, notamment par l'Institut de Pélalles, sont des plus appréciables.

M. Eugène Chatton recommande la révision du programme de l'école primaire, dans le sens de l'enseignement agricole.

M. Pochon se félicite que la nouvelle loi favorise l'accès des fils de la campagne à l'Université; qu'elle institue une école d'agriculture suffisamment complète pour que les jeunes Fribourgeois n'aient pas besoin d'aller s'instruire ailleurs; qu'elle prévoie enfin des écoles ménagères agricoles. L'orateur émet ensuite un jugement sommaire sur l'Ecole de Grangeneuve, qu'il estime trop luxueuse.

M. Perrier, président du gouvernement, célébre immédiatement, en l'absence du Directeur de l'Instruction publique, dont il est le suppléant, l'observation de M. Eugène Chatton, en ce qui concerne le programme de l'école primaire, programme devant par certains côtés trop risquer. L'une des causes de cet état de choses a été l'institution des examens des recrues, qui ont été heureusement supprimés pendant la guerre, et qui le seront définitivement, il faut l'espérer. Le président du gouvernement croit à la nécessité de décharger les programmes scolaires et d'orienter l'enfant dès l'école vers la profession qu'il peut être appelé à embrasser. M. Perrier dit d'avis qu'il faut encadrer dans le cœur de nos écoliers l'amour du sol natal et de la vocation agricole. Dans le même ordre d'idée, l'orateur a entendu avec intérêt la lecture de la motion de M. le docteur Clément sur l'enseignement manuel. (Applaudissements.)

M. Savoy, directeur de l'Institut, remercie les préoccupants de leur adhésion, qui est une garantie de succès pour la nouvelle loi. Si nous voulons lutter contre la désertion des champs, dit le Directeur de l'Intérieur, et garder à la terre nos fils, il importe de démontrer pratiquement que l'école tout ce que l'on peut obtenir de notre sol et de donner aux cultivateurs les connaissances qui secouderont et feront éclater leurs efforts. Ce abandonne la terre parce qu'on ne connaît pas assez. Autre raison de l'église et de réorganiser l'Institut agricole de Pélalles, trop à l'écart, ne suffit plus pour nos besoins. L'Ecole de Grangeneuve, l'orateur en donne l'assurance, pourra être transformée et adaptée spécialement pour l'enseignement théorique et pratique, avec le concours des maîtres dévoués et compétents qui y enseignent. Le projet a été étudié afin de donner un plan d'ensemble de toutes les institutions agricoles. Il prévoit quatre degrés d'enseignement : ou sommaire, l'enseignement universitaire ; puis l'enseignement secondaire donné par l'Institut agricole ; ensuite, l'enseignement moyen, distribué par les écoles régionales et ménagères, et,

enfin, l'enseignement primaire. M. Savoy est d'avis que le progrès, en agriculture, se propage de haut en bas. Il cite l'exemple des grandes nations, qui ont leurs écoles agricoles supérieures. Le peuple fribourgeois, qui a créé son université, peut y renverser l'organisation du haut enseignement agricole, pour la formation des professeurs secondaires, d'agronomes, d'ingénieurs curieux.

Quant à l'Institut agricole, il sera le centre de tout l'enseignement agricole secondaire. Il comprendra, selon le projet, l'école fribourgeoise d'agriculture (théorique et pratique), avec un enseignement d'une durée de deux à trois ans, une école normale agricole, pour la formation des maîtres et des maîtresses qui se voieront à l'enseignement primaire et à l'enseignement ménager agricole ; une école agricole d'hiver, pour les jeunes gens qui ne peuvent consacrer leurs études agricoles que les seuls mois de la morte saison.

L'Institut organisera, en outre, selon les besoins des différentes branches des cours permanents ou temporaires, pour l'enseignement de l'horticulture, de l'horticulture, des cultures maraîchères, de l'élevage, de l'aviculture, etc.

L'école ou les écoles de hiver pourront être rattachées éventuellement à l'Institut, qui comprendra, enfin, une station d'essais et de recherches agricoles.

Ses écoles ménagères ont donné d'excellents résultats, leur programme est surchargé ; il impose d'orienter cet enseignement vers les branches plus spécialement utiles à nos familles, à l'instar de ce qui se fait, par exemple, à Suisse. L'enseignement moyen se donnera dans des écoles régionales ; ces écoles ont peu divisé de leur but, par la faute des maîtres, dit M. Savoy, insuffisamment préparés pour enseigner les branches agricoles.

Le rôle de l'école primaire se limitera à donner aux élèves des cours supérieurs des notions agricoles rudimentaires, tout en leur inspirant l'amour de la terre.

Il y a en effet, comme moyens auxiliaires d'enseignement, l'inspection agricole et les stations d'élevage ; ces dernières pourront être installées dans les grands domaines de l'Etat.

M. le Directeur de l'Intérieur répète, en terminant son exposé que le projet présenté comprend quatre parties, que le Rapporteur étudie rapidement. La première prévoit l'organisation générale de l'enseignement ; la deuxième indique les liens des différentes écoles et fixe l'organisation de l'institut agricole ; la troisième règle la question des bourses et subventions pour les écoles agricoles ; la quatrième détermine les moyens auxiliaires d'enseignement qui peuvent être subventionnés. M. Oscar Génoud loue la Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture pour son étude soigneuse et complète, et au nom de sa commission unanime, il recommande l'entrée en matière sur le projet.

Premièrement ensuite la parole, quatre membres de la commission : MM. Chatagny, Boschung, Eugène Chatton et Pochon.

M. Chatagny insiste sur la nécessité d'atteindre, dès l'école primaire, les enfants à la terre et de recommander l'introduction dans nos classes d'un livre de lecture agricole univoque à celui de Tschudi dont on se servait jadis.

M. Boschung trouve excellente l'économie générale de la loi, tout en faisant remarquer que les résultats obtenus par les institutions existantes, notamment par l'Institut de Pélalles, sont des plus appréciables.

M. Eugène Chatton recommande la révision du programme de l'école primaire, dans le sens de l'enseignement agricole.

M. Pochon se félicite que la nouvelle loi favorise l'accès des fils de la campagne à l'Université ; qu'elle institue une école d'agriculture suffisamment complète pour que les jeunes Fribourgeois n'aient pas besoin d'aller s'instruire ailleurs ; qu'elle prévoie enfin des écoles ménagères agricoles. L'orateur émet ensuite un jugement sommaire sur l'Ecole de Grangeneuve, qu'il estime trop luxueuse.

M. Perrier, président du gouvernement, célébre immédiatement, en l'absence du Directeur de l'Instruction publique, dont il est le suppléant, l'observation de M. Eugène Chatton, en ce qui concerne le programme de l'école primaire, programme devant par certains côtés trop risquer. L'une des causes de cet état de choses a été l'institution des examens des recrues, qui ont été heureusement supprimés pendant la guerre, et qui le seront définitivement, il faut l'espérer. Le président du gouvernement croit à la nécessité de décharger les programmes scolaires et d'orienter l'enfant dès l'école vers la profession qu'il peut être appelé à embrasser. M. Perrier dit d'avis qu'il faut encadrer dans le cœur de nos écoliers l'amour du sol natal et de la vocation agricole. Dans le même ordre d'idée, l'orateur a entendu avec intérêt la lecture de la motion de M. le docteur Clément sur l'enseignement manuel. (Applaudissements.)

M. Savoy, directeur de l'Institut, remercie les préoccupants de leur adhésion, qui est une garantie de succès pour la nouvelle loi. Si nous voulons lutter contre la désertion des champs, dit le Directeur de l'Intérieur, et garder à la terre nos fils, il importe de démontrer pratiquement que l'école tout ce que l'on peut obtenir de notre sol et de donner aux cultivateurs les connaissances qui secouderont et feront éclater leurs efforts. Ce abandonne la terre parce qu'on ne connaît pas assez. Autre raison de l'église et de réorganiser l'Institut agricole de Pélalles, trop à l'écart, ne suffit plus pour nos besoins. L'Ecole de Grangeneuve, l'orateur en donne l'assurance, pourra être transformée et adaptée spécialement pour l'enseignement théorique et pratique, avec le concours des maîtres dévoués et compétents qui y enseignent. Le projet a été étudié afin de donner un plan d'ensemble de toutes les institutions agricoles. Il prévoit quatre degrés d'enseignement : ou sommaire, l'enseignement universitaire ; puis l'enseignement secondaire donné par l'Institut agricole ; ensuite, l'enseignement moyen, distribué par les écoles régionales et ménagères, et,

enfin, l'enseignement primaire. M. Savoy est d'avis que le progrès, en agriculture, se propage de haut en bas. Il cite l'exemple des grandes nations, qui ont leurs écoles agricoles supérieures. Le peuple fribourgeois, qui a créé son université, peut y renverser l'organisation du haut enseignement agricole, pour la formation des professeurs secondaires, d'agronomes, d'ingénieurs curieux.

M. Oscar Génoud, rapporteur, vient ajouter aussi son témoignage, en qualité de membre de la commission d'économie publique, en faveur de l'Ecole de Grangeneuve. Il met en garde également les partisans de l'enseignement agricole à l'école primaire contre le danger de surcharger encore le programme de nos écoles.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, se rejoue de l'échange de vues auquel le projet donne lieu. Il ne sait pas non plus passer sous silence les mérites de l'Ecole de Grangeneuve. Il expose à nouveau le plan d'étude de l'Ecole théorique et pratique proposé. Pour l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, on ne peut en tout cas songer qu'au cours supérieur et au cours de perfectionnement. M. Savoy relève l'idée du livre de lecture agricole, se réservant de revenir sur l'un ou l'autre point du débat dans la discussion du projet. En terminant, M. le Directeur de l'Intérieur cite le témoignage de M. le Dr. Louis, secrétaire de l'Union des paysans, qui a donné son entière approbation à notre future législation agricole et qui en a jugé de meilleur avantage par l'agriculture fribourgeoise.

Le Grand Conseil aborde ensuite la discussion des articles, sur lesquels nous sommes obligés, faute de place, de passer très rapidement.

L'article 1^{er} dit que l'Etat organise l'enseignement agricole, se contrôle et le subventionne. Adopté sans débat.

L'article 2^{me}, l'enseignement agricole est donné par : 1^{re} une école spéciale annexée à l'Université ; 2^{me} un institut agricole ; 3^{me} les écoles de hiver ; 4^{me} les écoles ménagères agricoles ; 5^{me} les écoles régionales ; 6^{me} l'école primaire.

M. Paul Morard n'est pas satisfait de la terminologie de l'article ; au lieu d'Ecole normale d'agriculture, il préférerait : cours normaux et cours agricoles d'hiver. M. Barthélemy demande si tous les chargés de cours ou de conférences devront être munis d'un diplôme d'agronome. MM. Delaféda et Clément pensent que l'obtention des étoiles spéciales n'est pas nécessaire et que l'on s'occupera aussi de l'aviation, de l'apiculture, de la viticulture. M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur répondent sur ces divers points et l'article est accepté.

L'article 27 stipule que l'Etat suppose frais du personnel enseignant des écoles, mais, et non des écoles agricoles, parce que l'ensemble enseignement ne se compose pas de professionnels de l'agriculture. MM. Dufresne et Blanchard émettent des doutes sur les règles pratiques de ce point du programme de l'agriculture, et M. Gulknecht (Morat) demande l'autorisation d'un atelier dans l'établissement, à l'école régionale, pour démonstrations pratiques.

L'article 28 stipule que l'Etat suppose frais du personnel enseignant des écoles, mais, et non des écoles agricoles, parce que l'ensemble enseignement ne se compose pas de professionnels de l'agriculture. M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur répondent sur ces divers points et l'article est accepté.

L'article 29 et 30 traitent aux écoles ménagères régionales agricoles. Il sera créé le premier, une ou plusieurs écoles ménagères agricoles, destinées à compléter l'enseignement ménager primaire, en l'orientant davantage dans l'agriculture et l'industrie, et de faire profiter de l'agriculture et de l'industrie.

L'article 31 stipule que les organes administratifs de l'Institut sont le Directeur de l'Agriculture, une commission de neuf membres nommée par le gouvernement et comprenant notamment les deux directeurs de l'Instruction publique et de l'Agriculture, enfin, le Directeur de l'Institut.

M. Paul Morard n'est pas satisfait de la terminologie de l'article ; au lieu d'Ecole normale ménagère, il préférerait : cours ménagers d'agriculture, école ménagère d'agriculture, école ménagère d'agriculture et d'industrie.

M. Oscar Génoud rappelle que l'Ecole de Grangeneuve sera le centre de l'enseignement agricole, et que l'Institut agricole sera le centre de l'enseignement technique.

M. le Rapporteur déclare que les trois pre-

miers établissements seront installés à Grangeneuve et que les écoles spéciales seront organisées par l'Institut agricole.

M. le conseiller d'Etat Savoy ajoute que l'Institut agricole sera le centre et le foyer principal du nouvel enseignement. La station d'essais est un complément nécessaire ; les stations existantes de Lausanne et de Liebefeld (Berne) sont à l'école primaire contre le danger de surcharger encore le programme de nos écoles.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, se rejoue de l'échange de vues auquel le projet donne lieu. Il ne sait pas non plus passer sous silence les mérites de l'Ecole de Grangeneuve. Il expose à nouveau le plan d'étude de l'Ecole théorique et pratique proposé. Pour l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, on ne peut en tout cas songer qu'au cours supérieur et au cours de perfectionnement. M. Savoy relève l'idée du livre de lecture agricole, se réservant de revenir sur l'un ou l'autre point du débat dans la discussion du projet.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, se rejoue de l'échange de vues auquel le projet donne lieu. Il ne sait pas non plus passer sous silence les mérites de l'Ecole de Grangeneuve. Il expose à nouveau le plan d'étude de l'Ecole théorique et pratique proposé. Pour l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire, on ne peut en tout cas songer qu'au cours supérieur et au cours de perfectionnement. M. Savoy relève l'idée du livre de lecture agricole, se réservant de revenir sur l'un ou l'autre point du débat dans la discussion du projet.

M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur répondent sur ces divers points et l'article est accepté.

L'article 28 stipule que les organes administratifs de l'Institut sont le Directeur de l'Agriculture, une commission de neuf membres nommée par le gouvernement et comprenant notamment les deux directeurs de l'Instruction publique et de l'Agriculture, enfin, le Directeur de l'Institut.

M. Paul Morard n'est pas satisfait de la terminologie de l'article ; au lieu d'Ecole normale ménagère, il préférerait : cours ménagers d'agriculture, école ménagère d'agriculture et d'industrie.

M. Oscar Génoud rappelle que l'Ecole de Grangeneuve sera le centre de l'enseignement agricole, et que l'Institut agricole sera le centre de l'enseignement technique.

M. le Rapporteur déclare que les trois premiers établissements seront installés à Grangeneuve et que les écoles spéciales seront organisées par l'Institut agricole.

M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur répondent sur ces divers points et l'article est accepté.

L'article 29 stipule que les organes administratifs de l'Institut sont le Directeur de l'Agriculture, une commission de neuf membres nommée par le gouvernement et comprenant notamment les deux directeurs de l'Instruction publique et de l'Agriculture, enfin, le Directeur de l'Institut.

M. Paul Morard n'est pas satisfait de la terminologie de l'article ; au lieu d'Ecole normale ménagère, il préférerait : cours ménagers d'agriculture, école ménagère d'agriculture et d'industrie.

M. Oscar Génoud rappelle que l'Ecole de Grangeneuve sera le centre de l'enseignement agricole, et que l'Institut agricole sera le centre de l'enseignement technique.

M. le Rapporteur déclare que les trois premiers établissements seront installés à Grangeneuve et que les écoles spéciales seront organisées par l'Institut agricole.

M. le Rapporteur et M. le Directeur de l'Intérieur répondent sur ces divers points et l'article est accepté.

L'article 30 stipule que les organes administratifs de l'Institut sont le Directeur de l'Agriculture, une commission de neuf membres nommée par le gouvernement et comprenant notamment les deux directeurs de l'Instruction publique et de l'Agriculture, enfin, le Directeur de l'Institut.

M. Paul Morard n'est pas satisfait de la terminologie de l'article ; au lieu d'Ecole normale ménagère, il préférerait : cours ménagers d'agriculture, école ménagère d'agriculture et d'industrie.

M. Oscar Génoud rappelle que l'Ecole de Grangeneuve sera le centre de l'enseignement agricole, et que l

porteur et M. le contrôleur d'enseignement de l'Etat, qui démontre que les écoles régionales deviennent des écoles scolaires, parce qu'elles ne se composent pas de l'agriculture. MM. Dufresne et Dufresne des dommages sur les résultats du programme de l'école, et M. Guitknecht (Moral) démontre qu'un certain résultat est à l'école régionale, en démontrant quelques démonstrations pratiques.

Il stipule que l'Etat supporte l'enseignement des écoles régionales les autres frais. Il faut avoir suivi avec succès l'école primaire pour les écoles régionales. Adopté sans

20 et 30 ont été aux écoles

21st enseignant des écoles

22nd les familles alliées, font part

23rd à leurs parents, amis et connaissances de la

24rd perte dont on viennent d'éprouver en

25rd la personne de

26rd Madame Uve Philomène OVERNEY

27rd leur très chère mère, grand-mère et parente,

28rd pieusement décédée, le 20 novembre, dans sa

29rd 83^e année, manant des secours de la religion.

30rd L'office d'enterrement aura lieu lundi 24 no-

31rd vembre, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.

Domicile mortuaire : Richemont 7.

Mesdemoiselles Marie et Léonie Overney, amies :

Madame veuve Antonin Berset-Overney et ses enfants, à Fribourg.

Monsieur et Madame Pierre Overney-Dubey, professeur, et leurs enfants, à Collets.

Révérende Soeur Agnès, Fille de la Charité, à la Providence, et les familles alliées, font part à leurs parents, amis et connaissances de la

perte dont on viennent d'éprouver en

la personne de

Madame Uve Philomène OVERNEY

leur très chère mère, grand-mère et parente,

pieusement décédée, le 20 novembre, dans sa

83^e année, manant des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu lundi 24 no-

vembre, à 8 h. 1/2, à l'église du Collège.

Domicile mortuaire : Richemont 7.

L'office anniversaire pour le repos de l'âme

1^{er} lieutenant Oscar BAUDIN

leur lieu lundi 24 novembre, à 8 heures, à

l'église du Collège.

Rapporteur et M. le Commissaire

commentent largement

les familles, qui ont trouvé immédiate-

ment nos meilleurs campagnards

de faciliter et de faire fructue-

use de la femme à la ferme,

les progrès réalisés par l'école

Premier encore la par-

ce : MM. Delord, Blanchard,

Antoine Morand et An-

toles suivants démontrent

l'aggravation à l'école

nos meilleurs communautés, dit l'au-

tre, avec enthousiasme de l'

la création d'une section au-

fouler aux élèves des cours

des éléments des sciences

profession de cultivateur.

et Guitknecht (Moral)

ables à l'étude de l'enseigne-

ment primaire, qu'on introduit

aux cours supplémentaires,

aux cours agricoles. Il

rapportent, et Savoy, directe-

ment appelle leurs précédentes

et acceptent de revoir le

second débat.

disposent que les maîtres qui e-

s les sections agricoles primaire

brevet de l'école normale ag-

de l'Etat, un supplément de

10 fr. Adopté.

articles 33 à 37 concernent les au-

ccordements aux élèves qui a-

doient de l'agriculture ou

En outre, l'Etat peut accord-

100 à 300 fr. aux élèves de l'

s qui désirent fréquenter l'in-

stitut subventionnent encore les

éloges d'études et de recher-

che disposition vis-à-vis de la

cours théoriques, conférences

associations agricoles pourtan-

nement, stations d'élevage, p-

rofessions scientifiques, etc. Tous o-

rient l'essentiellement général.

La disposition (articles 38 et 39)

d'abrogent l'ancienne légis-

lation également sans débat.

discussion en première lec-

ture et la séance levée.

Ministère de la Planche

de souscription :

directeur, 20 fr. ; V. Kesse

L. Sterzo, comptable, 4 fr.

Ch. Clément, aide-

en chef, 5 fr. ; Ch. Grivel, 1 fr. ;

Tobie Cochard, emploie-

ré, 3 fr. ; Joseph Robert, mécanicien, 2 fr.

imprimeur, 1 fr. ; Galley, 1 fr.

Plantino, entrepreneur, 1 fr.

Major, 1 fr. ; Joseph Muker, 1 fr.

Auguste Schaefer, 1 fr. ; Joseph

Paquet, voulteur, 1 fr. ; Joseph

Victorine Rosly, 5 fr. Total

50 fr. ; MM. Paul Thor-

Emile Fasel, marchand de b-

Meier, marchand de bétail, 2 fr.

marchand de bétail, 3 fr. ; M.

Marchand de bétail, 5 fr.

divers, 2 fr. ; Ernest Jaggy, re-

Major de Reynold, nou-

veilleur, Fribourg, 5 fr. ; Ju-

stine Galley, à Ecuvillens, 1 fr.

Fribourg, 2 fr. ; Joseph Pi-

erre Strobel, 2 fr. ; Mme Bla-

n-E-Noire, 2 fr. ; Auguste Kell-

Mme Rose, 2 fr. Total, 103

francs.

Ministère de la Planche

de souscription :

directeur, 20 fr. ; V. Kesse

L. Sterzo, comptable, 4 fr.

Ch. Clément, aide-

en chef, 5 fr. ; Ch. Grivel, 1 fr. ;

Tobie Cochard, emploie-

ré, 3 fr. ; Joseph Robert, mécanicien, 2 fr.

imprimeur, 1 fr. ; Galley, 1 fr.

Plantino, entrepreneur, 1 fr.

Major, 1 fr. ; Joseph Muker, 1 fr.

Auguste Schaefer, 1 fr. ; Joseph

Paquet, voulteur, 1 fr. ; Joseph

Victorine Rosly, 5 fr. Total

50 francs.

Ministère de la Planche

de souscription :

directeur, 20 fr. ; V. Kesse

L. Sterzo, comptable, 4 fr.

Ch. Clément, aide-

en chef, 5 fr. ; Ch. Grivel, 1 fr. ;

Tobie Cochard, emploie-

ré, 3 fr. ; Joseph Robert, mécanicien, 2 fr.

imprimeur, 1 fr. ; Galley, 1 fr.

Plantino, entrepreneur, 1 fr.

Major, 1 fr. ; Joseph Muker, 1 fr.

Auguste Schaefer, 1 fr. ; Joseph

Paquet, voulteur, 1 fr. ; Joseph

Victorine Rosly, 5 fr. Total

50 francs.

Ministère de la Planche

de souscription :

directeur, 20 fr. ; V. Kesse

L. Sterzo, comptable, 4 fr.

Ch. Clément, aide-

en chef, 5 fr. ; Ch. Grivel, 1 fr. ;

Tobie Cochard, emploie-

ré, 3 fr. ; Joseph Robert, mécanicien, 2 fr.

imprimeur, 1 fr. ; Galley, 1 fr.

Plantino, entrepreneur, 1 fr.

Major, 1 fr. ; Joseph Muker, 1 fr.

Auguste Schaefer, 1 fr. ; Joseph

Paquet, voulteur, 1 fr. ; Joseph

Victorine Rosly, 5 fr. Total

50 francs.

Ministère de la Planche

de souscription :

directeur, 20 fr. ; V. Kesse

L. Sterzo, comptable, 4 fr.

Ch. Clément, aide-

en chef, 5 fr. ; Ch. Grivel, 1 fr. ;

Tobie Cochard, emploie-

ré, 3 fr. ; Joseph Robert, mécanicien, 2 fr.

imprimeur, 1 fr. ; Galley, 1 fr.

Plantino, entrepreneur, 1 fr.

Major, 1 fr. ; Joseph Muker, 1 fr.

Auguste Schaefer, 1 fr. ; Joseph

Paquet, voulteur, 1 fr. ; Joseph

Victorine Rosly, 5 fr. Total

50 francs.

Ministère de la Planche

de souscription :

REDACT

ADMINISTRAT

BUREAU DES ABO

SOCIETE FEDERATION

TRIBUNAL FEDERAL

AMERICAN BANK

SWISS BANK

THEMAX
Chaupe-Pieds
Électriques

Consommation de courant minime !
en vente dans tous les magasins d'électricité.
THEMAX
Fabricatrice d'appareils de chauffage électrique S.A.
SCHWANDEN Stans

Enchères publiques

Mardi 2 décembre 1919, à 3 h. de l'après-midi, dans une salle particulière du Buffet de la gare de **Morat**, Mme Victormine-Angélique Meuwly, feu Jules-Claude, à Fribourg, exposera en vente, aux enchères publiques libres, ses immeubles ci-après savoir :

Commune de Cressier Fol. 448
Art. 733, fol. 12, N° 6. Sur Fournet, champ de 15 ares, 12 mètres = 168 perches.

Art. 795, fol. 25, N° 1. Le Signal, champ de 9 ares, 99 mètres = 111 perches.

Commune de Courtebois Fol. 238
Art. 168, fol. 6, N° 6. Signal, champ de 11 ares, 7 mètres = 123 perches.

Commune de Petit-Gutschelmuth

Art. 1306, fol. 1, N° 8. Hérimatte, pré de 25 ares, 43 mètres = 282 perches, 50 pieds. Les conditions seront lues avant les mises et l'extrait du registre foncier déposé dès ce jour devant le notaire soussigné.

Morat, le 18 novembre 1919.

8423
Par ordre : Dr Emile Ems, not.

Association des médecins de la ville de Fribourg

Extrait du tarif des honoraires en vigueur dès le 1^{er} décembre 1919

Consultation simple aux heures habituelles, 4 fr. minimum, 3 fr.

Consultation en dehors des heures habituelles, 1 fr. de plus.

Consultation de nuit, 6 fr.

Consultation par téléphone, 3 fr.

Visite de jour, 5 fr. minimum, 4 fr.

Visite demandée d'urgence, ou demandée entre 7 et 9 h. du soir, ou demandée les dimanches et jours fériés, 8 fr.

Visite demandée la nuit, de 9 h. du soir à 7 h. du matin, 12 fr.

Visite hors de ville, honoraires des visites, plus 1 fr. 50 par km. (simple course) et frais de ressements, ou ferrié. — Echantillons à disposition.

Remarques : Ces prix ne comprennent pas les interventions spéciales. Ce tarif s'applique aussi à toutes les caisses de maladie.

8419-134

MESDAMES

Prochainement s'ouvrira un cours de pratique pour la fabrication des pantoufles et chaussons.

En 8 leçons, chaque personne sera capable de monter à elle seule une paire d'excellentes chaussures et ceci sans frais. L'on peut utiliser pour cela de vieux coupons de draps, tentures, etc.

Prix du cours 8 fr. et le travail effectué durant ce temps restera acquis aux personnes.

Pour inscriptions et renseignements, s'ad. chez Mme FAVE, Pérolles, 21, au magasin.

Salvator Delgrado

S'adresser provisoirement chez Louis Conus, négociant, à Rue.

8433

Entrepreneur

A l'occasion du départ de M. Motto, entrepreneur à Rue, le soussigné se recommande à l'honneur public de Rue et des environs pour tous travaux de maçonnerie, bétongnage, etc. Travail prompt et solide. Prix modérés. Se recommande.

Salvator Delgrado

S'adresser provisoirement chez Louis Conus, négociant, à Rue.

8433

De toutes les machines à écrire

LA

YOST

VISIBLE

est la seule écrivante sans ruban

Demandez catalogues et renseignements à la

Cie de la Machine à écrire
YOST

E. Jacot, Av. de la Gare, 9

Représentant

Fribourg

On achèterait d'occasion

10 lits fers, 170 x 80 cm., avec sommier métallique. — 10 tables de nuit.

2 tables de 2,50 m. de long. 4 bancs de 2,50 m.

10 bancs d'école, modèle fribourgais, si possible, 1 pupitre de maître. 6 bancs de chapelle, 150 cm. de long.

8435

S'adresser à Emile RICHARD, Staufen, 143, Fribourg.

MALHEUREUSEMENT !

nous ne pouvons offrir du CHARBON, mais nous avons un choix immense en Pantoufles et Chaussons qui vous tiendront bien chauds et aux prix avantageux que voici :

PANTOUFLES

Dames

Art. 607, feutre gris-bleus, semelle, feutre, cuir

- 610, feutre gris, semelle cuir, chiquet
- 554, petit lacet flanelle, s. cuir, chiquet
- 555, petit lacet, noir et blanc, s. cuir, chiquet
- 558, même article, bout et talonette cuir
- 600/600 1/2, pantoufles, légère semelle feutre
- 601, pantoufles, feutre noir, semelle feutre
- 608, feutre gris, s. f. c. extra
- 609, feutre noir, s. f. c. extra

Hommes

Feutre gris ou noir, petit lacet avec ou sans bout cuir, plus de 12 art. différents entre

13.50

11.50

Le plus beau choix

Envoy en remboursement

LEGENDE : s, semelle; f, feutre; c, cuir.

CHAUSSONS

Dames

Art. 650, confort, 1 boucle, feutre gris

- 651, 1 boucle, noir ou mil.
- 652, 1 boucle, gris bout c.

• 660, chaussons, lacets, feutre gris, s. f. c.

• 660/667, chaussons, lacets ou boucle, feutre gris ouaté

• 660/667, chaussons, lacets ou boucle, feutre gris ouaté

Bottine feutre avec semelle cuir

Art. 670, Bottine lacet, feutre gris, chiquet

- 671, noir, gris
- 672, noir, gris, talon
- 672, noir, gris, talon

Chaussons et bottines galochées feutre

Art. 679, conf. 1 boucle, feutre n., 3 articles différents 21.—

• 681, Chaussons lacet, n., gal. veau, sem. c. chiq.

• 683, Bottines, val.

Hommes

Art. 1079, Conf., feutre noir, sem. cuir, 6 art. différents 27.—

• 1072, Bott. Derby, veau extra, deux semelles flanelle 25.—

• 1072, Bott. Derby, veau extra, deux semelles flanelle 25.—

SOCQUES

22-26 27-30 31-33 34-36 36.43

6.50 7.50 8.50 9.— 11.50

6.— 7.— 8.— 8.50 10.50

6.50 7.50 8.50 9.50 11.—

36-39 40-49 11.— 12.— 11.50

36